

REGLEMENT

L'association « COURSE DES REMPARTS » organise le **dimanche 1er octobre 2023**, à Provins, une course pédestre ouverte à toute personne qui s'engage à accomplir la distance prévue pour « être classée ». Les participants devront obligatoirement **épingler le dossard à puce intégrée** et respecter les indications du service de sécurité, police et jalonneurs placés sur le parcours.

- ✓ La protection sanitaire est assurée par la Croix Rouge, les pompiers et un médecin.
- ✓ "AS COURSE DES REMPARTS" a souscrit une assurance conforme à la charte des courses sur route.
- ✓ Les organisateurs se réservent le droit de trancher tout litige dans le sens du règlement.
- ✓ **Présentation obligatoire d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition pour les non-licenciés FFA, FFCO, FFPM, FSGT, FSCF et UFOLEP avec mention athlétisme ou course à pied en compétition.**
- ✓ L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique.
- ✓ Les concurrents en mauvaise condition apparente pourront être stoppés par les organisateurs ou le service médical.
- ✓ Le coureur autorise expressément les organisateurs des 6,389 et 18,356 km de Provins ainsi que leurs ayants-droits, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à ces épreuves, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.
- ✓ Le coureur autorise l'organisateur à inscrire son nom sur les listes de départs et résultats affichés le jour de l'épreuve et dans toutes les publications écrites et informatiques.
- ✓ Le coureur peut disputer le 6,389 km sous réserve d'être au minimum cadet et junior pour le 18,356 km.
- ✓ Les récompenses ne sont pas cumulables dans la même course.
- ✓ L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.
- ✓ **L'organisation s'engage à rembourser 100% les frais d'inscriptions pour tout dossard en cas d'annulation due à la COVID.**
- ✓ **Inscription sur place ou par courrier ou sur <https://protiming.fr>**

DISPOSITIONS GENERALES

- **Parcours** : 6,389 km (1 tour) à 9h – 18,356 km (3tours) à 10h
- **Départ** : avenue Alain Peyrefitte - Arrivée : place du 29^{ème} Dragons
- Inscriptions **avant le 30 septembre 2023** : 12 € pour le 6,389 km - 15 € pour le 18,356 km - **Majoration de 3€ pour inscription sur place** Il vous sera demandé de présenter une pièce d'identité pour le retrait de chaque dossard.
- **Pour les mineurs non licenciés** : le parent doit remplir un questionnaire suivant l'arrêté du 7/5/21. Si une ou plusieurs réponse(s) sont positives, il faut un certificat médical de moins de 6 mois.
- Inscriptions collectives sur un bulletin groupe : minimum 5 coureurs, réduction de 2€.
- **Retrait des dossards** : vendredi 29 septembre de 14h30 à 19h, le samedi 30 septembre de 10h à 18h au magasin Décathlon de Provins ou le dimanche 1 octobre sur place (au Gymnase Raymond Vitte) à partir de 7h30.

Chèque à l'ordre de « AS COURSE DES REMPARTS »

AS COURSE DES REMPARTS B.P 28 77482 PROVINS CEDEX

- **Ravitaillements** : Bd d'Aligre et Place du Châtel.
- **Epongeage** : Ville Haute.
- **Remise des récompenses** : au Gymnase Raymond Vitte
- **Toute personne absente lors de cette remise ne pourra réclamer son lot**

Renseignements : Tél. : 06.71.83.65.02

Mail : coursedesremparts.provins@gmail.com

Inscription internet : <https://protiming.fr>